

Bilan de l'Année Universitaire 1949 - 50 à l'Institut des Hautes Etudes de Tunis ⁽¹⁾

Au cours de la précédente séance de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, le rapport d'administration qui avait été présenté était consacré non seulement au bilan de l'activité passée, mais plus encore à l'exposé des projets de développement et à celui des espoirs que la Tunisie place légitimement dans l'avenir de son institution universitaire. Cette fois, c'est au début de la réalisation des uns et des autres qu'est surtout consacré ce rapport.

Les 702 étudiants inscrits, dont 413 Français et 289 Tunisiens, parmi lesquels 176 Musulmans, ont presque tous posé leur candidature à des examens et la proportion des succès enregistrés a été des plus satisfaisantes :

49,2 % pour la licence en droit et 38,5 % pour la capacité; 71,6 % pour le P. C. B., 66,6 % pour le S. P. C. N., 33,3 % pour le P. C., 52,6 % pour le certificat des mathématiques générales; 69 % pour le certificat d'études littéraires générales, 21,9 % pour le diplôme supérieur d'arabe. Aucun échec n'a été enregistré pour l'examen de validation au stage en pharmacie.

De nouveaux professeurs sont venus compléter le cadre de l'Institut des Hautes Etudes, assurant à l'enseignement un niveau de plus en plus élevé. Dans la section juridique, M. Jambu-Merlin, professeur agrégé des Facultés de droit, a assuré, à partir du 1^{er} janvier 1950, l'enseignement du droit civil en 1^{re} année de licence et celui du droit commercial et des voies d'exécution en 3^e année. Deux nouveaux postes d'agrégés, l'un d'économie politique, l'autre de droit public, ont été mis au concours par décret et leurs titulaires rejoindront incessamment leurs postes. Ainsi s'organise la section juridique par la collaboration d'universitaires et de juristes du barreau et des administrations de Tunis, dont la participation à l'enseignement demeure active.

Dans le cadre de la section scientifique, l'Institut a accueilli un

(1) Rapport présenté lors de la séance solennelle de rentrée de l'Institut des Hautes Etudes, qui a eu lieu à Tunis le 9 novembre 1950, en la salle des fêtes du Lycée Carnot.

nouveau maître de conférences, M. Thiry, auquel incombe la charge de développer l'enseignement des mathématiques; sa venue à Tunis est importante, notamment sur le plan des créations d'enseignement. Grâce à elle, le certificat de mécanique rationnelle peut être préparé à Tunis et des négociations sont en cours pour y organiser le certificat de méthodes mathématiques appliquées à la physique, qui serait ainsi créé à Tunis en même temps qu'à Paris. Mais le souci de recruter de nouveaux collaborateurs n'a pas fait oublier les services rendus et l'entrée de plusieurs collaborateurs de l'Institut dans le cadre universitaire permanent, auquel leurs titres leur donnent droit de cité, a pu être réalisée.

Dans les disciplines littéraires, le nouveau directeur de l'une des deux sections, M. Marthelot, a rejoint l'Institut. Grâce à lui, le certificat de Géographie, relevant de la licence ès lettres, pourra être préparé à Tunis en même temps que des recherches dans ce domaine y seront poursuivies. Les cours du certificat d'études littéraires générales modernes ou classiques ont été donnés au cours de l'année, à un niveau dont les succès enregistrés aux examens apportent un témoignage. Ils seront augmentés cette année, de manière à permettre aux candidats un choix entre l'ensemble des options, et une partie de l'enseignement sera donnée à l'Institut même.

Le diplôme d'archéologie tunisienne a été créé par décret récent; son programme en a été élaboré, à l'exécution duquel plusieurs maîtres ont été conviés. L'enseignement de la langue et de la littérature arabes a continué, comme par le passé, à être l'une des principales activités de l'Institut, tant en ce qui concerne ses trois certificats de licence que son diplôme supérieur d'arabe. Ainsi, langue, littérature et archéologie arabes sont enseignées côte à côte, permettant aux étudiants de se former une large conception de la culture arabe.

L'un des vœux exprimés l'an passé avait été que l'Institut des Hautes Etudes participe activement au développement des sciences médicales en Tunisie, développement dont la Société des Sciences Médicales assumait seule jusqu'ici la charge avec dévouement et clairvoyance. La première réalisation de ce vœu a été la création d'un Comité Médico-Chirurgical qui est rattaché à l'Institut, sous la présidence d'honneur du Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, M. Léon Binet. Ce Comité, dont la composition a été approuvée conjointement par S. E. le Ministre de la Santé Publique et M. le Directeur de l'Instruction Publique, sur la proposition du Conseil de l'Institut, associe sur le plan culturel la Société des Sciences Médicales et l'institution universitaire tunisienne. Dès sa première séance de travail, l'organisation de la venue régulière de maîtres des Facultés de Médecine et du corps hospitalier de France a été mise au point pour l'année, sous la double égide de la Direction Générale des Relations Culturelles, du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Institut de Tunis. D'importants problèmes sur l'organisation des relations universitaires et hospitalières entre la Faculté de Paris et le corps médical tunisien y ont été examinés.

L'œuvre amorcée par la Société des Sciences Médicales a donc déjà conduit à l'établissement de liens plus solides entre tous ceux qui portent en Tunisie la responsabilité de la santé publique et la Faculté de Paris : liens culturels et universitaires matérialisés par l'enseignement post-scolaire clinique ou théorique, liens hospitaliers et professionnels, en cours d'études, tous guidés par cet attachement aux maîtres qui, des origines de l'art de soigner les malades à la médecine moderne, n'a jamais cessé d'être l'une des forces vives de l'enseignement médical.

Enfin, sur le plan général, l'organisation d'un centre, d'écrit pour les certificats de licence non préparés à Tunis, permet depuis un an d'éviter à de nombreux candidats un séjour à Paris pour les sessions d'examens.

L'activité de recherches de l'Institut se matérialise par des publications émanant des différents services, sous la forme de notes et de mémoires adressés à des sociétés savantes et par la publication de deux volumes que l'Institut a édités. L'un de ceux-ci, dû au professeur René Rodière, est une étude de droit comparé sur la Tutelle des mineurs. L'autre est un important ouvrage d'archéologie consacré à la Céramique punique par M. Cintas, inspecteur des Antiquités et Arts et chargé d'un cours à l'Institut. Le Corpus des inscriptions arabes de Kairouan, dû à M. Poinsoy, est en cours d'impression.

Les relations de l'Institut des Hautes Etudes avec l'Université de France et le monde scientifique se sont développées par la venue de conférenciers éminents appartenant aux Facultés françaises : MM. Amiaud et Bye, de la Faculté de Droit de Paris; MM. Aymard, Dresch et George, de la Faculté des Lettres de Paris, ainsi que M. Coutelen, de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Lille.

Il convient, en outre, de signaler que l'un des maîtres de recherches de Tunis, M. Diacono, a été chargé de l'enseignement de la bactériologie et de la sérologie à la Faculté de Pharmacie de Montpellier et a donné des conférences à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Pareil effort a été entrepris dans des locaux modestes, à beaucoup d'égards insuffisants, et dont il convenait d'assurer l'aménagement. Grâce à la compréhension du Grand Conseil et des Pouvoirs Publics, celui-ci est en grande partie réalisé. Le développement de l'Institut des Hautes Etudes ne pourra pas, à coup sûr, se poursuivre dans les locaux actuels. Mais ceux-ci permettront déjà un premier essor, celui-là même qui est préparé par les créations des nouveaux enseignements qui ont été mentionnés. Les étudiants peuvent depuis peu de jours entendre des cours dans un ensemble d'amphithéâtres modernes, dont l'un est doté d'installations qui pourront, en outre, rendre grand service aux sociétés savantes de Tunis. Une bibliothèque de travail a été constituée et une salle de lecture ouverte aux étudiants. Des salles de travaux pratiques et de laboratoires modernes ont été construites; d'autres seront pro-

chainement aménagées, en sorte que la recherche pourra prendre bientôt un essor comparable à celui de l'enseignement.

Ainsi s'équipe progressivement en hommes et en moyens d'action l'établissement d'enseignement supérieur dont le Gouvernement tunisien a confié le destin à l'Université de Paris. Dans le même temps, et en liaison avec l'Institut des Hautes Etudes, le Conseil Tunisien de la Recherche Scientifique, au sein duquel sont groupés, autour de S. E. le Premier Ministre, des personnalités représentant les branches les plus diverses de l'humanisme comme de la science et de ses applications, a organisé son travail et décidé des premières étapes de sa réalisation. Grâce à l'aide qu'il a rencontrée auprès des Pouvoirs Publics et auprès de LL. EE. les Ministres de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, et de la Santé Publique, des recherches sur l'alimentation et la nutrition de l'homme et des animaux sont en cours et d'autres seront entreprises, en particulier dans le domaine des sciences humaines. Des travailleurs des différents services participent à celles déjà commencées, chacun apportant sa compétence particulière, de statisticien, de médecin, d'agronome, de zootechnicien, de chimiste, de physiologiste. Ainsi les questions mises à l'étude le sont sur un plan très large, le seul efficace pour ces sortes de prospections.

Car le rôle qui est dévolu à l'Institut des Hautes Etudes comme au Conseil Tunisien de la Recherche, est d'établir des fondations, avec l'esprit qui, depuis tant de siècles, anime l'Université de France, avec celui qui fit créer à Jean Perrin le Centre National de la Recherche Scientifique. Il ne convient ni de discuter quelle place il faut réserver à l'enseignement et à la recherche dans notre cadre, ni quels services l'un doit rendre à l'autre. Le débat se localise plus haut.

Ceux qui servent l'Université et ceux qui servent la Science sont les dépositaires d'un même bien, dont ils sont responsables vis-à-vis des hommes. La collectivité des clercs n'est pas un souvenir historique; elle demeure, de génération en génération, la communauté spirituelle réunissant ceux auxquels les intérêts les plus hauts de la condition humaine sont remis. Les maîtres qu'elle délègue à l'Institut de Tunis n'apportent pas seulement aux étudiants leur savoir, cette science dont le dicton rabelaisien dit qu'elle n'est que « ruine de l'homme » lorsqu'elle est enseignée seule. Ils viennent remplir la mission permanente des clercs, celle d'être les gardiens des droits et des libertés de l'esprit. Car l'Université n'a pas seulement la charge de préparer l'avenir de ses étudiants sur le plan de la connaissance; ses maîtres doivent, avant tout, comme au temps de Socrate, être des « accoucheurs d'âmes ».

Jean ROCHE

Professeur au Collège de France

*Président de l'Institut
des Hautes Etudes de Tunis*